

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Prélèvement restaurant scolaire

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Régie de cantine de Faremoutiers à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Régie de cantine de Faremoutiers.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT
CRÉANCIER SEPA

FR70 ZZZ 87F76F

Mairie de Faremoutiers
Avenue Victor Massoul
77515 FAREMOUTIERS

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
NOM, prénom :	NOM : RR CANTINE FAREMOUTIERS
Adresse :	Adresse : Mairie de Faremoutiers, avenue Victor Massoul
.....	Code postal : 77515
Code postal :	Ville : FAREMOUTIERS
Ville :	Pays : FRANCE
Pays :	

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
I B A N	()

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif tous les 10 du mois

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

**DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ
(SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :**

NOM du tiers débiteur :

JOINDRE UN RÉLEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la régie de recettes de la cantine de Faremoutiers. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la régie de recettes de la cantine de Faremoutiers.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.